

**PATENT ASSIGNMENT**

Electronic Version v1.1  
 Stylesheet Version v1.1

<b>SUBMISSION TYPE:</b>	NEW ASSIGNMENT
<b>NATURE OF CONVEYANCE:</b>	CHANGE OF NAME
<b>CONVEYING PARTY DATA</b>	
<b>Name</b>	<b>Execution Date</b>
GENSET, S.A.	04/30/2004
<b>RECEIVING PARTY DATA</b>	
<b>Name:</b>	SERONO GENETICS INSTITUTE S.A.
<b>Street Address:</b>	ROUTE NATIONALE 7
<b>City:</b>	EVRY
<b>State/Country:</b>	FRANCE
<b>Postal Code:</b>	91030
<b>PROPERTY NUMBERS Total: 1</b>	
<b>Property Type</b>	<b>Number</b>
<b>Application Number:</b>	12491474
<b>CORRESPONDENCE DATA</b>	
<b>Fax Number:</b>	(352)372-5800
<i>Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.</i>	
<b>Phone:</b>	352-375-8100
<b>Email:</b>	fce@slspatents.com
<b>Correspondent Name:</b>	FRANK C. EISENSCHENK, PH.D.
<b>Address Line 1:</b>	P.O. BOX 142950
<b>Address Line 4:</b>	GAINESVILLE, FLORIDA 32614-2950
<b>ATTORNEY DOCKET NUMBER:</b>	G.033US04DIV
<b>NAME OF SUBMITTER:</b>	FRANK C. EISENSCHENK, PH.D.
<b>Total Attachments: 46</b> source=Change of name#page1.tif source=Change of name#page2.tif source=Change of name#page3.tif source=Change of name#page4.tif source=Change of name#page5.tif	

OP \$40.00 12491474

source=Change of name#page6.tif  
source=Change of name#page7.tif  
source=Change of name#page8.tif  
source=Change of name#page9.tif  
source=Change of name#page10.tif  
source=Change of name#page11.tif  
source=Change of name#page12.tif  
source=Change of name#page13.tif  
source=Change of name#page14.tif  
source=Change of name#page15.tif  
source=Change of name#page16.tif  
source=Change of name#page17.tif  
source=Change of name#page18.tif  
source=Change of name#page19.tif  
source=Change of name#page20.tif  
source=Change of name#page21.tif  
source=Change of name#page22.tif  
source=Change of name#page23.tif  
source=Change of name#page24.tif  
source=Change of name#page25.tif  
source=Change of name#page26.tif  
source=Change of name#page27.tif  
source=Change of name#page28.tif  
source=Change of name#page29.tif  
source=Change of name#page30.tif  
source=Change of name#page31.tif  
source=Change of name#page32.tif  
source=Change of name#page33.tif  
source=Change of name#page34.tif  
source=Change of name#page35.tif  
source=Change of name#page36.tif  
source=Change of name#page37.tif  
source=Change of name#page38.tif  
source=Change of name#page39.tif  
source=Change of name#page40.tif  
source=Change of name#page41.tif  
source=Change of name#page42.tif  
source=Change of name#page43.tif  
source=Change of name#page44.tif  
source=Change of name#page45.tif  
source=Change of name#page46.tif

# **SERONO GENETICS INSTITUTE**

**Société Anonyme au capital de 60.160.692 euros**

**Siège social : Route Nationale 7**

**91030 Evry Cedex**

**351 723 440 RCS Evry**

## **CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE**

**Conseil d'Administration en date du 30 mars 2004**  
**Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 avril 2004**

**SERONO GENETICS INSTITUTE**

Société Anonyme au capital de 60.160.692 euros  
Siège social : 7, Route Nationale  
91030 Evry Cedex

351 723 440 RCS Evry

**CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE**

**PIECES COMPOSANT LE DOSSIER**

- Feuille de présence à la réunion du Conseil d'Administration du 30 mars 2004
- Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mars 2004
- Feuille de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2004
- Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2004
- Publication dans le journal d'annonces légales "La semaine de l'île de France" du 1er juin 2004
- Récépissé de dépôt d'actes auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Evry
- Statuts à jour
- Extrait Kbis à jour

**FEUILLE DE PRESENCE A LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 30 MARS 2004**

**GENSET S.A.**

Société Anonyme au capital de 60 160 962 euros  
Siège social : Route Nationale 7  
91030 Evry Cedex

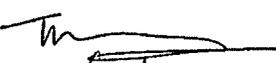
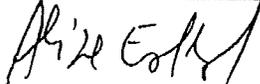
351 723 440 RCS EVRY

\*\*\*\*\*

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 30 MARS 2004**

**FEUILLE DE PRESENCES**

\*\*\*\*\*

NOM	SIGNATURE
Monsieur Timothy Wells	(P) 
Monsieur Giampiero de Luca	(P) 
Madame Aliza Eshkol	(P) 

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 30 MARS 2004**

**GENSET S.A.**

Société anonyme au capital de 60 160 962 euros  
Siège social : Route Nationale 7  
91030 Evry Cedex

351 723 440 RCS EVRY

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 30 MARS 2004**

L'an deux mille quatre,  
Le trente mars  
A 10 heures,

Les administrateurs de la société Genset S.A se sont réunis en Conseil au siège social, sur convocation du Président du Conseil d'Administration, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Projet de changement de dénomination sociale,
2. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire,
3. Pouvoirs pour les formalités légales,
4. Questions diverses.

Les administrateurs ont élargé le registre de présence en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Timothy Wells, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Giampiero de Luca, Administrateur,
- Monsieur Aliza Eshkol, Administrateur.

Assiste également à la réunion :

- Monsieur Loïc Heidsieck, Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'Administration réunissant la totalité de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Timothy Wells, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société Audit et Diagnostic et Ernst & Young Audit, Commissaires aux comptes titulaires, dûment convoqués, sont absents et excusés.

*Th*

## PROJET DE CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Le Président propose au Conseil de changer la dénomination sociale de la Société pour qu'elle devienne Serono Genetics Institute S.A.

Le Conseil, après délibération, décide de soumettre au vote des actionnaires, le changement de dénomination sociale de la Société.

## CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Après étude de différentes questions, le Conseil décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 avril 2004 à 11 heures, au siège social, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de dénomination sociale..
2. Modification corrélative des statuts.
3. Pouvoir pour les formalités légales.
4. Questions diverses.

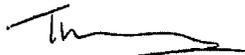
## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil d'Administration arrête les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

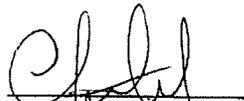
Le Conseil donne tout pouvoir au Président aux fins de certifier conforme le présent procès-verbal et donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité, notamment tous dépôts où besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et un Administrateur.



Timothy Wells  
Président du Conseil d'Administration

  
Giampiero de Luca  
Administrateur

# GENSET S.A.

Société Anonyme au capital de 60 160 962 euros  
Siège social : Route Nationale 7  
91030 EvryCedex

351 723 440 RCS EVRY

## FEUILLE DE PRESENCE

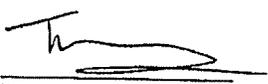
### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2004

Nom, prénom et adresse des actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Nom, prénom et adresse des mandataires	Emargement
Serono France Holding SA 738, rue Yves Kermen 92658 Boulogne cedex représentée par Paul Wilkinson	20.053.560	20.053.560	Paul Wilkinson Ch de la Place Verte 19 1234 Vessy Suisse	
Monsieur Timothy Wells 712 route de Bellevue Résidence Le Panorama 2 01280 Preveysin-Moens France	1	1		 T.W.
Monsieur Giampiero de Luca Chemin de Conches 15B 1231 Conches Suisse	1	1		
Madame Aliza Eshkol Chemin du Petit Molard 1261 La Rippe Suisse	1	1		

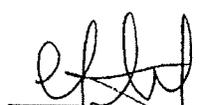
Nombre de pouvoirs annexés :

Nombre de formulaires de vote par correspondance annexés :

Certifiée exacte



Le Président  
Timothy Wells



Le Scrutateur  
Giampiero de Luca



Le Secrétaire  
Mariela Craft

PAR:98473.1

PATENT  
REEL: 023019 FRAME: 0010

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 30 AVRIL 2004**

**GENSET S.A.**

**Société Anonyme au capital de 60 160 692 euros  
Siège social : Route Nationale 7  
91030 Evry Cedex**

**351 723 440 RCS EVRY**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 30 AVRIL 2004**

L'an deux mille quatre, le trente avril à onze heures, les actionnaires de la société Genset S.A., société anonyme au capital de 60 160 692 euros, dont le siège social est sis route Nationale 7, 91030 Evry Cedex, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Timothy Wells préside l'assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Giampiero de Luca, actionnaire présent et acceptant, est appelé aux fonctions de scrutateur.

Madame Mariela Craft est désignée comme secrétaire.

La société Audit et Diagnostic et Ernst & Young Audit, Commissaires aux comptes titulaires, dûment convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée véritable par les membres du Bureau, les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du tiers des actions composant le capital social. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*th*

1. Changement de dénomination sociale ;
2. Modification corrélative de statuts ;
3. Pouvoirs pour les formalités légales.
4. Questions diverses

Monsieur le Président met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- les Statuts de la société,
- la feuille de présence,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L. 225-115 du Code de commerce et 135 du décret sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées. Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

#### **Première Résolution**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil, décide de changer la dénomination sociale de la Société pour qu'elle devienne Serono Genetics Institute S.A.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième Résolution**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil, décide de modifier les statuts de la société avec la nouvelle dénomination sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de faire toutes les formalités légales et de publicité.

*tw*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau de l'Assemblée.



Monsieur Timothy Wells  
Président du Conseil d'Administration



Monsieur Giampiero de Luca  
Scrutateur



Madame Mariela Craft  
Secrétaire

**PUBLICATION DANS LE JOURNAL D'ANNONCES LEGALES  
"LA SEMAINE DE L'ILE DE FRANCE"**

**PATENT  
REEL: 023019 FRAME: 0015**

CCI Val d'Oise - Yvelines

## Les résultats sur un Plato

La Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise-Yvelines et le CNRS ont évalué les résultats du réseau Plato Vallée de Seine. Présentation le 3 juin à 9h45.

**E**n décembre 2001, la CCI a mis en place avec l'Etat, le Conseil Régional d'Ile-de-France et Gaz de France, le premier réseau PLATO en Ile-de-France, sur le territoire de la Vallée de la Seine.

Pendant deux ans, ce programme a permis de mettre en œuvre un véritable réseau d'entreprises fondé sur l'accompagnement de chefs d'entreprises de PME-PMI par des cadres de grands groupes.

Ainsi plus de soixante chefs d'entreprises issus de PME-PMI et douze cadres issus de grandes entreprises répartis en quatre groupes de travail se sont réunis chaque mois pour aborder et échanger des expériences sur des pro-

blèmes concrets identifiés par les dirigeants. Le bilan chiffré des deux premières années est positif : forte mobilisation des entreprises aux réunions de travail avec un taux de 70 % de participation des entreprises, problématiques posées résolues à 88 %.

En outre, près de 80 % des responsables de PME-PMI ont pu appliquer dans leur entreprise les méthodes développées au sein des groupes de travail.

En parallèle des réunions des groupes de travail, des thèmes prioritaires se sont dégagés : PLATO Emploi et PLATO Financement.

Les objectifs de la méthode sont multiples : rompre l'isolement des chefs d'entreprise,

favoriser de nouveaux dialogues entre grandes et petites entreprises et avec les collectivités territoriales, générer de nouveaux courants d'affaires, doter les chefs d'entreprise de nouvelles compétences managériales.

La CCI et le CNRS se sont attachés à mesurer le degré de satisfaction des participants et l'efficacité de la méthode par rapport à ces objectifs.

L'étude présente la typologie des entreprises membres de PLATO France, ainsi que des données économiques comparatives entre ces dernières et la moyenne des PME-PMI françaises. ■

Jeudi 3 Juin 2004, de 9h45 à 11h45, CCI de Versailles, 23 Avenue de Paris (auditorium)

Arts et Culture  
EN ÎLE-DE-FRANCE



16 pages de programmes

La Création  
à Corbeil-Essonnes  
pages II & III

Sinsemilia  
à Ris-Orangis  
pages II & III

Cinéma :  
les programmes  
pages IV à X

Musique,  
Théâtre, Expositions  
pages XI à XIII

Titake à Versailles  
page XIV

Jeu Vidéo : Van Helsing  
page XV

Coup de projecteur,  
humour page XVI

**LES PETITES AFFICHES DE SEINE-ET-OISE**  
8, av. de Sceaux 75111, passage du Marquis de la Londe  
BP 558 75005 Versailles  
tel : 01 39 50 02 84  
fax : 01 39 51 73 74

**L'INFORMATEUR DE SEINE-ET-OISE**  
144, rue de Rivoli 75001 Paris  
tel : 01 42 80 36 78  
fax : 01 42 81 27 84

**LES AFFICHES VERSAILLAISES - SAV**  
49, rue Lamartine 78000 Versailles  
93, rue des Jaconeurs 75002 Paris  
tel : 01 39 50 72 44  
fax : 01 39 52 82 89

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
La salle de lecture numérique  
ouvre au public page 3

FISCALITÉ  
Direction des grandes entreprises  
Modification du seuil  
de compétence pages 10 & 11

M 02684 - 423 - F: 1,00 €



**GENETEL SAS**

Siège social : 2 ter, avenue de France  
91300 MASSY  
450 374 335 RCS EVRY  
SIRET: 450 374 335 00013

Il résulte d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2004, que le capital social a été augmenté par voie de souscription en numéraire et création d'actions.

Ancienne mention :  
Capital social : 987.000 euros.  
Nouvelle mention :  
Capital social : 1.097.000 euros.  
P.A.S.O. 001130148

43

**BD1**

S.A.S.U. au capital de 38.000 €  
porté à 1.500.000 €  
Siège social : rue de la Tourelle  
91310 LONGPONT-SUR-ORGE  
451 645 295 RCS EVRY

Suivant décision de l'associé unique du 9 avril 2004, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme en numéraire de 1.462.000 € pour le porter à 1.500.000 €. Cette augmentation de capital est devenue définitive le 13 avril 2004, date de la délivrance par la banque du certificat de dépôt des fonds et constatée le 14 avril 2004 par la décision du président.  
Pour avis, le président  
P.A.S.O. 002380106

44

**VERNET**

S.A. au capital de 1.844.700 €  
Siège social : 21/27, route d'Arpajon  
91340 OLLAINVILLE  
308 528 827 RCS EVRY

L'AGE du 18/5/2004 a décidé de révoquer M. John B. LANE, en sa qualité d'administrateur, à compter du 18/5/2004.  
P.A.S.O. 002380107

45

**DALSA**

S.A.R.L. au capital de 25.000 €  
Siège social : 10 ter, rue des Tournelles  
94240 L'HAY-LES-ROSES  
412 923 583 RCS CRETEIL

Aux termes d'une délibération en date du 11 mai 2004, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société susvisée d'une durée de 99 années, ayant pour objet social : étanchéité, isolation, dallage, couverture, maçonnerie, résine au 29, rue Georges Collin, 91320 WISSOUS. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société, qui est immatriculée au RCS de Créteil fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Evry, désormais compétent à son égard.  
P.A.S.O. 002776201

46

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
IMOBIO**

S.C.I. au capital de 272.000 €  
Siège social : 20, rue de Flandre  
91220 BRETAGNY-SUR-ORGE  
441 906 971 RCS EVRY

Suivant PV du 5/5/2004, l'AGE a pris acte du transfert de siège au 194, boulevard de France, 91220 BRETAGNY-SUR-ORGE ; en conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS d'Evry.  
P.A.S.O. 002776205

47

**O.P.F.**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 30.490 €  
Siège social : 11, avenue des Andes  
91940 LES ULIS  
383 030 095 RCS EVRY

Aux termes de l'AGO du 29 avril 2004, a été nommé gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Michel NGUYEN VAN, demeurant 74, rue du Général Leclerc, 91250 Saintry-sur-Seine, en remplacement de Monsieur Laurent SAUNIER, démissionnaire le jour de l'assemblée.

P.A.S.O. 002776208

48

**GENSET**

S.A. au capital de 60.160.692 €  
Siège social : Centre Recherche Génomique  
Route Nationale 7 - 91030 EVRY CEDEX  
351 723 440 RCS EVRY

1) Le Conseil d'administration du 12/3/2004 a :

- pris acte de la démission de M. Pierre DOUAZE de ses fonctions d'administrateur à compter du 1<sup>er</sup>/1/2004, et a coopté en remplacement Mme Aïza ESHKOL, demeurant chemin du Petit Molard, 1278 La Rippe (Suisse),

- pris acte de la démission de M. Marc VASSEUR de ses fonctions de président-directeur général à compter du 31/12/2003,

- nommé M. Timothy WELLS, demeurant Résidence Le Panomara 2, 712, route de Bellevue, 01290 Prévessin-Moëns, en qualité de président du conseil d'administration, à compter du 1<sup>er</sup>/1/2004,

- nommé M. Loïc HEIDSIECK, demeurant 33, boulevard de la République, 91450 Solsy-sur-Seine, en qualité de directeur général, non administrateur, à compter du 1<sup>er</sup>/1/2004.

2) L'Assemblée générale extraordinaire du 30/4/2004 a décidé de changer la dénomination sociale pour qu'elle devienne :

**SERONO GENETICS  
INSTITUTE S.A.**

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
P.A.S.O. 002776210

49

**ALMS**

Avions Légers Multi-Services  
Société anonyme au capital de 200.000 €  
Siège social : 91590 CERNY  
Aérodrome de la Ferté-Alais  
438 626 293 RCS EVRY

Selon procès-verbal de l'AGM du 10 mai 2004, les Actionnaires, statuant en application de l'article L 225-248 du Code de

commerce, décident la poursuite de l'exploitation sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

P.A.S.O. 003546824

50

**MAG "Z" TYLES**

S.A.R.L. au capital de 9.000 €  
Siège social : 3, rue Marchand  
91100 CORBEIL-ESSONNES  
450 151 477 RCS EVRY

Suite à l'assemblée générale du 31 mars 2004, les Associés de la société ont décidé de transférer le siège social au 2, rue Henri Chérière, 91100 CORBEIL-ESSONNES.

P.A.S.O. 003546829

51

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
JLW**

Société civile immobilière  
Au capital de 4.573,46 €  
Siège social : 111, rue des Vallées  
91800 BRUNOY  
452 374 812 RCS EVRY (2004D00186)

Suivant décision de la pérante en date du 26 avril 2004, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 111, rue des Vallées, 91800 BRUNOY au 2, rue du 24-Août-1944, 77176 NANDY, à compter du même jour.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite aux RCS d'Evry (91) et de Melun (77).

P.A.S.O. 003546831

52

**LES MACONS PARISIENS**

Société anonyme coopérative ouvrière de production à capital et personnel variables  
Siège social : 91300 MASSY  
1, rue du Buisson aux Fraises  
857 213 481 RCS EVRY

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 8 mai 2004 a constaté que le montant du capital social de la société au 31 décembre 2003 est de 1.177.600 €

Pour avis,  
P.A.S.O. 003546832

53

**ANALOG WAY**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 182.938,82 €  
Siège social : 33, rue Saule Trapu  
91882 MASSY  
349 257 063 RCS EVRY

**Avis de transformation**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2004, il résulte que les Associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Les mentions antérieurement publiées sont ainsi modifiées :

Forme : société par actions simplifiée.  
Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées extraordinaires, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

L'accès aux assemblées ordinaires est réservé aux associés ou aux mandataires, possédant au moins 50 actions sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

Nouveaux organes de gestion :

Président de la société : Monsieur Pierre BERTHET, demeurant 5, avenue de la Division Leclerc, 92310 Sèvres.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont reconduits dans leur fonction.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Evry.

Pour avis,  
Le représentant légal,  
P.A.S.O. 003579591

54

**DEESSE CONSULTING**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 37.000 €  
Siège social : 16, avenue de la Baltique  
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE  
449 222 124 RCS EVRY

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2004, il résulte que Monsieur Denis BRUGAL, né le 18 octobre 1974 à Palaiseau (91), de nationalité française, demeurant 23, rue Léon Martine, 92 Châtenay-Malabry, a été nommé président, pour une durée d'un an renouvelable en remplacement de Mademoiselle Sara BOUDET, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS d'Evry.

Pour avis,  
P.A.S.O. 004050059

55

**SOCIETE MAY AUDIT ET CONSEIL**

Société d'avocats  
18, rue de la Poêle Percée  
28000 CHARTRES  
Tél. : 02 37 18 05 50

159, avenue de Malakoff  
75016 PARIS  
Tél. : 01 45 00 21 71

**SARL LES GRANDES MAREES**

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 42.686 €  
Siège social : 14, rue de Chartres  
91410 DOURDAN  
344 897 962 RCS EVRY

Aux termes d'une délibération en date du 19 mars 2004, la Collectivité des associés a nommé Monsieur Italo ALONZI, demeurant chez Madame Françoise GOMER, 60, avenue des Bouleaux, 91170 Viry-Châtillon, gérant de la société pour une durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004, en remplacement de Madame Murielle ALONZI, démissionnaire.

La gérance.  
P.A.S.O. 011870001

56

**RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES**

**PATENT**  
**REEL: 023019 FRAME: 0018**

Greffé du tribunal de commerce de EVRY

1, Rue de la Patinoire  
91011 EVRY CEDEX  
Tél:0169473650

FULL SERVICES  
320 RUE SAINT HONORE  
75001 PARIS

Vos références : 050641 SLC  
Nos références : /7

EVRY, le 03 Juin 2004

*Certificat de dépôt d'acte(s) de société*

Numéro d'identification : 351 723 440

Numéro de gestion : 1995 B 00669

Dénomination : SERONO GENETICS INSTITUTE S.A.

Adresse : Centre de  
Recherche Génomique RN-7  
91030 EVRY CEDEX

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de EVRY certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 5685

Date du dépôt: 03/06/2004

- Acte en date du : 30/04/2004

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Décision: CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE  
DE GENSET EN SERONO GENETICS INSTITUTE SA

- Acte en date du : 30/04/2004

STATUTS A JOUR

Le Greffier,



L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

PATENT  
REEL: 023019 FRAME: 0019

**STATUTS A JOUR**

# SERONO GENETICS INSTITUTE S.A.

Société Anonyme

au capital de 60.160.692 euros

Siège Social: Route Nationale 7

91030 Evry Cedex

351 723 440 RCS Evry

## STATUTS

Mis en jour suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2004

## STATUTS

### 1. FORME

Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

### 2. OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

la recherche, le développement, la production et la commercialisation de produits de recherche, diagnostiques et thérapeutiques par ciblage génétique direct,

la prise de tous intérêts et participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises exerçant leur activité dans les domaines ci-dessus définis,

et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes.

### 3. DENOMINATION

La dénomination sociale de la Société est **Serono Genetics Institute S.A**

### 4. SIEGE SOCIAL

4.1. Le siège social est fixé à Route Nationale 7, 91030 Evry Cedex.

4.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en FRANCE en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

### 5. DUREE

La société est constituée pour une durée de 99 années, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

### 6. CAPITAL SOCIAL

6.1 Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE MILLIONS CENT SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS (E 60'160'692,-).

- 6.2 Il est divisé en 20'053'564 actions d'une valeur nominale de TROIS EUROS chacune (E 3,-) intégralement souscrites à la constitution et lors des augmentations de capital successives.

## 7. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

- 7.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.
- 7.2. Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social pour tenir compte des opérations prévues aux 6.3 et 6.4 ci-dessus.

## 8. LIBERATION DES ACTIONS

Les actions souscrites en numéraire lors de la constitution et/ou en augmentation du capital doivent être libérées selon les règles fixées par la loi et les modalités exigées par l'assemblée générale extraordinaire.

## 9. FORME DES ACTIONS

- 9.1 Les actions sont nominatives ou au porteur, mais dans ce dernier cas, uniquement si elles sont définitivement admises à la cote d'une bourse de valeurs française ou étrangère. Elles donnent lieu à inscription dans les conditions légales et réglementaires.
- 9.2 Dès lors que les actions de la société seront définitivement admises à la cote d'une bourse de valeurs française ou étrangère, la société pourra, à tout moment, demander à l'organisme chargé de la compensation des actions, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, le nom ou la dénomination sociale, s'il s'agit d'une personne morale, l'adresse, la nationalité des détenteurs des actions ou de titres conférant à terme le droit de vote dans les assemblées générales ainsi que la quantité d'actions ou de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les actions ou les titres peuvent être frappés.

## 10. CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

- 10.1 La cession des actions et autres valeurs mobilières est libre et s'opère dans les conditions légales et réglementaires que le titre en cause soit inscrit au nominatif ou au porteur.
- 10.2 Dès lors que les actions de la société seront définitivement admises à la cote d'une bourse de valeurs française ou étrangère, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2% du capital et/ou des droits de vote aux assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5%, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et/ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément, 2% au moins du capital et/ou des droits de vote de la société, dans les conditions visées à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

En cas de régularisation, les droits de vote correspondants ne peuvent être exercés jusqu'à l'expiration du délai prévu par la loi ou la réglementation en vigueur.

- 10.3 L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article 10.2, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte. La violation des obligations découlant du présent paragraphe 10.3 est sanctionnée conformément aux dispositions de l'article L228-3-3 du Code de commerce.

## **11. DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS**

- 11.1 Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
- 11.2 En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.
- 11.3 Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent. Au-delà, tout appel de fonds est interdit.
- 11.4 Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.
- 11.5 La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

## **12. INDIVISIBILITE DES ACTIONS**

- 12.1 Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.
- Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, un mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- 12.2 Sauf convention contraire notifiée à la société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-propriétaires à l'égard de la société.
- Toutefois, le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

## **13. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 13.1 La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 18 au plus. En cas de fusion, ce nombre pourra être augmenté dans les limites et conditions fixées par la loi.
- 13.2 La durée de leurs fonctions est de six années.
- Les fonctions d'administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

**14. PRESIDENT DU CONSEIL – POUVOIRS DU PRESIDENT**

Le Conseil d'administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

**15. DELIBERATIONS DU CONSEIL**

- 15.1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président. Le président du conseil d'administration doit également, dans les conditions prévues par la loi, procéder à cette convocation sur demande du tiers de ses membres, même si la dernière réunion date de moins de deux mois, ou du directeur général, si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le président du conseil d'administration.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout administrateur pourra assister, participer et voter aux réunions du conseil d'administration par tous moyens de visioconférence, de télécommunication ou de télétransmission (y compris par Internet) dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

- 15.2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

**16. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

**17. DIRECTION GENERALE - DELEGATION DES POUVOIRS**

- 17.1 La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le conseil d'administration, parmi les administrateurs ou non, et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ses deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. Le conseil d'administration fixe la durée des fonctions du directeur général qui ne saurait le cas échéant, excéder la durée de ses fonctions d'administrateur.

La décision du conseil relative au mode d'exercice de la direction générale de la société est prise à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés et reste valable jusqu'à nouvelle décision du conseil prise aux mêmes conditions.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

- 17.2 Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions statutaires et légales relatives au directeur général lui sont applicables.

- 17.3 Sur la proposition du directeur général, le conseil peut nommer une à trois personnes physiques, administrateurs ou non, chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué, dont il détermine, en accord avec le directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs, étant entendu qu'à l'égard des tiers les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués conservent leurs fonctions et leurs pouvoirs jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général, sauf décision contraire du conseil d'administration.

- 17.4 Le président, le directeur général et le ou les directeurs généraux délégués sont autorisés, séparément, à consentir à tous mandataires de leur choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui leur sont conférés par la loi et par les présents statuts, et dans la limite des dispositions légales.

## 18. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS, DU PRESIDENT, DU DIRECTEUR GENERAL, DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES ET DES MANDATAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 18.1 L'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

- 18.2 Des rémunérations peuvent être allouées par le conseil d'administration au président du conseil d'administration, au directeur général, à tout directeur général délégué, et d'une façon générale, à toute personne chargée de fonctions ou investie de délégations de

mandats quelconques. Elles peuvent être fixes ou proportionnelles, ou à la fois fixes et proportionnelles.

**19. ASSEMBLEES GENERALES**

19.1 Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales dans les conditions définies par la loi. Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat ou, s'il n'a pas son domicile sur le territoire français, par un intermédiaire inscrit pour son compte en application des dispositions de l'article L228-1 du Code de commerce.

Les actionnaires peuvent dans les conditions fixées par la loi et les règlements, adresser leurs formulaires de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée, soit sous forme de papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission (y compris par Internet).

Tout actionnaire pourra également, si le conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter à l'assemblée générale par tous moyens de visioconférence, de télécommunication ou de télétransmission (y compris par Internet) dans les conditions fixées par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Si le conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée générale, il pourra décider la retransmission publique de la totalité ou d'extraits de l'assemblée par tous moyens de visioconférence, de télécommunication ou de télétransmission (y compris par Internet). Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

19.2 Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné :

- En ce qui concerne les actionnaires titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale,
- En ce qui concerne les actionnaires titulaires d'actions au porteur, au dépôt dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, du certificat de dépôt des actions au porteur, cinq jours avant la date de la réunion de l'assemblée générale.

19.3 Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, l'administrateur présent avec le plus d'ancienneté ou tout autre administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut l'assemblée élit elle-même son Président.

19.4 A chaque action de la société est attaché un droit de vote.

**20. EXERCICE SOCIAL**

L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commencera dès l'immatriculation de la société et se terminera le 31 décembre 1990.

## **21. INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS**

- 21.1. Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi.
- 21.2. A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration arrête les comptes de la société comportant en particulier le bilan et le compte de résultat ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par ces documents.

## **22. FIXATION, AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des prélèvements effectués pour la dotation de la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement, en numéraire ou en actions des dividendes ou acomptes sur dividendes.

## **23. DISSOLUTION - LIQUIDATION**

- 23.1. Hors les cas de dissolution judiciaire prévue par la loi, il y a lieu à dissolution anticipée de la société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

- 23.2. Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par cette assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Le liquidateur représente la société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et à répartir le solde disponible.

L'assemblée générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à engager de nouvelles affaires pour les besoins de la liquidation.

- 23.3 Le partage de l'actif subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

**EXTRAIT KBIS A JOUR**

**PAR:103924.1**

**PATENT  
REEL: 023019 FRAME: 0030**

*Extrait Kbis*

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES  
Extrait au 17 Octobre 2004

**IDENTIFICATION**

*Dénomination sociale :* **SERONO GENETICS INSTITUTE S.A.**  
*Numéro d'identification :* 351 723 440 R.C.S. EVRY  
*Numéro de gestion :* 1995 B 00669  
*Date d'immatriculation :* 23 Mars 1995

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE**

*Forme juridique :* SOCIETE ANONYME  
*Au capital de :* 60.160.692,00 Euros  
*Adresse du siège :* Centre de Recherche Génomique RN 7 91030 EVRY CEDEX  
*Durée de la société :* Jusqu'au 17 AOÛT 2088  
*Date d'arrêt des comptes :* 31 Décembre  
*Constitution - Dépôt de l'acte constitutif :* *Au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS*  
*le 11 Août 1989 sous le numéro 1687*  
*Transfert de :* PARIS  
*Dépôt de l'acte :* *Au Greffe du Tribunal de Commerce de EVRY*  
*le 30 Avril 2003 sous le numéro 4652*  
*Publication au Greffe du nouveau siège :* *Journal Petites affiches de la seine et oise du 15 Avril 2003*

**ADMINISTRATION**

*Président du conseil d'administration* Monsieur WELLS Timothy Nigel Carl  
*né(e) le 30/03/1962 à DERBY (ROYAUME-UNI)*  
*de nationalité Britannique*  
*demeurant 2-712 RTE de Bellevue Le Panorama 01280*  
*PREVESSIN MOENS*

*Directeur général* Monsieur HEIDSIECK Loïc Guy Henri Maria  
*né(e) le 30/10/1952 à REIMS 51100*  
*de nationalité Française*  
*demeurant 33 BLD de la République 91450 SOISY SUR SEINE*

*Directeur général délégué* Monsieur COHEN Daniel  
*né(e) le 25/02/1951 à TUNIS (TUNISIE)*  
*de nationalité Française*  
*demeurant 12 AVE du Recteur Poincaré 75016 PARIS*

*Administrateur* Monsieur COHEN Daniel  
*né(e) le 25/02/1951 à TN (TUNISIE)*  
*de nationalité Française*  
*demeurant 5 AVE Odette 94120 FONTENAY SOUS BOIS*

*Administrateur* Monsieur DE LUCA Gampiero  
*né(e) le 29/06/1954 à MESSINA (ITALIE)*  
*de nationalité Italienne*  
*demeurant CHE de Conches 15 B 1204 GENEVE (SUISSE)*

*Extrait Kbis*

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 17 Octobre 2004

<i>Administrateur</i>	Madame ESHKOL Aliza <i>né(e) le</i> 28/05/1933 à TCHECOSLOVAQUIE (REPUBLIQUE TCHEQUE) <i>de nationalité</i> Israélienne <i>demeurant</i> CHE du Petit Molard 1278 LA RIPPE (SUISSE)
<i>Commissaire aux comptes titulaire</i>	AUDIT ET DIAGNOSTIC (345 280 051 R.C.S. PARIS) 25 RUE de Lubeck 75116 PARIS <i>Forme juridique</i> SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
<i>Commissaire aux comptes titulaire</i>	ERNST & YOUNG AUDIT (344 366 315 R.C.S. PARIS) 4 R Auber 75009 PARIS <i>Forme juridique</i> SOCIETE ANONYME (SA)
<i>Commissaire aux comptes suppléant</i>	Monsieur WERNERT Michel <i>demeurant</i> 25 RUE de Lubeck 75016 PARIS
<i>Commissaire aux comptes suppléant</i>	Monsieur ANTOLA Any <i>demeurant</i> 1 SQ Fontaine 75016 PARIS

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE**

<i>Origine de la société :</i>	Cette société ,déjà constituée, transfère son siège de 6 PL DE LA MADELEINE 75008 PARIS <i>à compter du</i> 04 Mars 2003
<i>Origine du fonds :</i>	création d'un fonds de commerce
<i>Activité :</i>	Recherche développement,production commercialisation de Produits de recherche, diagnostiques et thérapeutiques par ciblage génétique direct
<i>Adresse de l'établissement principal :</i>	CTRE DE RECHERCHE GENOMIQUE RN 7 91030 EVRY CEDEX
<i>Début d'exploitation le :</i>	26 Juillet 1989
<i>Mode d'exploitation :</i>	exploitation directe

**OBSERVATIONS**

26 Août 2002	, numéro 5903	Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 .
30 Avril 2003	, numéro 7	La société ne conserve aucune activité a son ancien siège
30 Avril 2003	, numéro 7	Transfert du siège à l'adresse de l'établissement secondaire de 6 place de la Madeleine 75008 PARIS au Centre de Recherche Génomique RN 7 91030 EVRY CEDEX à compter du 04/03/2003

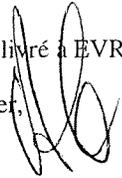
*Extrait Kbis*

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Extrait au 17 Octobre 2004

Extrait délivré à EVRY, le 21 octobre 2004 sur 3 page(s)

Le Greffier,



*Fin de l'extrait*

*Extrait Kbis*

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Extrait au 23 Avril 2003

**IDENTIFICATION**

Dénomination sociale : GENSET  
Numéro d'identification : 351 723 440 R.C.S. EVRY  
Numéro de gestion : 1995 B 00669  
Date d'immatriculation : 23 Mars 1995

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE**

Forme juridique : SOCIÉTÉ ANONYME  
Au capital de : 24 772 050,00 Euros  
Adresse du siège : Centre de Recherche Génomique RN 7 91030 EVRY CEDEX  
Durée de la société : Jusqu'au 17 AOÛT 2088  
Date d'arrêt des comptes : 31 Décembre  
Constitution - Dépôt de l'acte constitutif : Au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS  
le 11 Août 1989 sous le numéro 1687  
Transfert de : PARIS  
Dépôt de l'acte : Au Greffe du Tribunal de Commerce de EVRY  
le 30 Avril 2003 sous le numéro 4652  
Publication au Greffe du nouveau siège : Journal Petites affiches de la semaine et mise du 15 Avril 2003

**ADMINISTRATION**

Président du conseil d'administration et directeur général : Monsieur VASSEUR Marc  
né(e) le 24/12/1949 à PARIS 75013  
de nationalité Française  
demeurant 59 BLD des Invalides 75007 PARIS  
Directeur général délégué : Monsieur COHEN Daniel  
né(e) le 25/02/1951 à TUNIS (TUNISIE)  
de nationalité Française  
demeurant 12 AVE du Recteur Poincaré 75016 PARIS  
Administrateur : Monsieur FUMERO Silvano  
né(e) le 11/05/1946 à SALUZZO (ITALIE)  
de nationalité Italienne  
demeurant 1223 CHE de Planta 23 CLOGNY GENEVE SUISSE  
Administrateur : Monsieur COHEN Daniel  
né(e) le 25/02/1951 à TN (TUNISIE)  
de nationalité Française  
demeurant 5 AVE Odette 94120 FONTENAY SOUS BOIS  
Administrateur : Monsieur DOUAZE Pierre Ernest  
né(e) le 04/10/1940 à SENLIS 60300  
de nationalité Française  
demeurant 41 AVE CF Ramuz 1009 PULLY VAUD SUISSE  
Administrateur : Monsieur DE LUCA Gampiero

*Extrait Kbis*

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 23 Avril 2003

né(e) le 29/06/1954 à MESSINA (ITALIE)

de nationalité Italienne

demeurant CHE de Conches 15.B 1204 GENEVE SUISSE

Commissaire aux comptes titulaire

AUDIT ET DIAGNOSTIC  
(345 280 051 R.C.S. PARIS)  
25 RUE de Lubeck 75116 PARIS

Commissaire aux comptes titulaire

ERNST & YOUNG AUDIT  
(344 366 315 R.C.S. PARIS)  
4 R. Auber 75009 PARIS

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur WERNERT Michel  
demeurant 25 RUE de Lubeck 75016 PARIS

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur ANTOLA Any  
demeurant 1 SQ Fontaine 75016 PARIS

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE**

Origine de la société :

Cette société déjà constituée transfère son siège de  
6 PL DE LA MADELEINE 75008 PARIS  
à compter du 04 Mars 2003

Origine du fonds :

création d'un fonds de commerce

Activité :

Recherche développement, production commercialisation de Produits de  
recherche, diagnostiques et thérapeutiques par ciblage génétique direct  
CENTRE DE RECHERCHE GENOMIQUE RN 7 91030 EVRY CEDEX  
26 Juillet 1989  
exploitation directe

Adresse de l'établissement principal :

Début d'exploitation le :

Mode d'exploitation :

**OBSERVATIONS**

10 août 2002 , numéro 5903

30 Avril 2003 , numéro 7

30 Avril 2003 , numéro 7

Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 .

La société ne conserve aucune activité à son ancien siège

Transfert du siège à l'adresse de l'établissement secondaire de 6 place  
de la Madeleine 75008 PARIS au Centre de Recherche Génomique RN  
7 91030 EVRY CEDEX à compter du 04/03/2003

Greffe du Tribunal de Commerce de EVRY  
1, Rue de la Patinoire  
91011 EVRY CEDEX

351 723 440 R.C.S. EVRY  
Nos références : 7  
(1995 B 00669)

*Extrait Kbis*

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait au 23 Avril 2003.

Extrait délivré à EVRY, le 30 avril 2003 sur 3 page(s)

Le Greffier,



*Fin de l'extrait*

WALUR

LÉAL

PHOTOPIE

I, Clive Edward MANN BA,  
translator to RWS Group Ltd, of Europa House, Marsham Way, Gerrards Cross,  
Buckinghamshire, England, hereby declare that I am conversant with the English and French  
languages and am a competent translator thereof. I declare further that to the best of my  
knowledge and belief the following is a true and correct translation of the accompanying  
documents in the French language.

Signed this 27th day of January 2005

C. E. MANN

For and on behalf of RWS Group Ltd

**ATTENDANCE SHEET FOR THE  
MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS  
OF 30 MARCH 2004**

# GENSET S.A.

*Société Anonyme* with a capital of 60,160,962 euros  
Registered office: Route Nationale 7  
91030 Evry Cedex

351 723 440 RCS EVRY

\*\*\*\*\*

## MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS OF 30 MARCH 2004

### ATTENDANCE SHEET

\*\*\*\*\*

NAME	SIGNATURE
Mr Timothy Wells	(p) [signed]
Mr Giampiero de Luca	(p) [signed]
Ms Aliza Eshkol	(p) [signed]

**MINUTES OF THE MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS  
OF 30 MARCH 2004**

## **GENSET S.A.**

*Société Anonyme* with a capital of 60,160,962 euros  
Registered office: Route Nationale 7  
91030 Evry Cedex

351 723 440 RCS EVRY

### **MINUTES OF THE MEETING OF THE BOARD OF DIRECTORS OF 30 MARCH 2004**

In two thousand and four,  
On the thirtieth of March,  
At 10 a.m.,

The directors of the company Genset S.A. met at the registered office, having been convened by the Chairman of the Board, in order to discuss the following agenda:

1. Plan to change the company name,
2. Convening of an extraordinary general meeting,
3. Powers for legal formalities,
4. Any other business.

The directors signed the attendance register as they arrived at the meeting.

Those present:

- Mr Timothy Wells, Chairman of the Board,
- Mr Giampiero de Luca, Director,
- Ms Aliza Eshkol, Director.

The following also attended the meeting:

- Mr Loic Heidsieck, Managing Director of the Company.

As all members of the Board of Directors were present, it was able to make valid decisions.

The meeting was opened under the chairmanship of Mr Timothy Wells in his capacity as Chairman of the Board.

The company Audit et Diagnostic and Ernst & Young Audit, permanent auditors, who were duly invited, had apologized for their absence.

## **PLAN TO CHANGE THE COMPANY NAME**

The Chairman proposed to the Board that the company name be changed to Serono Genetics Institute S.A.

After deliberation, the Board decided to put the changing of the company name to a vote of the shareholders.

## **CONVENING OF AN EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

After looking at the various questions, the Board decided to convene an Extraordinary General Meeting of the shareholders at the registered office at 11.00 a.m. on 30 April 2004 in order to reach decisions on the following agenda:

1. Change of company name,
2. Corresponding amendment of the articles,
3. Power for legal formalities,
4. Any other business.

## **REPORT BY THE BOARD OF DIRECTORS AND TENTATIVE RESOLUTIONS TO BE SUBMITTED TO THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

The Board of Directors drew up the terms of the report to be presented to the Meeting and the wording of the resolutions to be submitted to a vote of the shareholders.

The Board gave all powers to the Chairman to certify these minutes as accurate gave all powers to the holder of a copy of or an extract from these deliberations to carry out all disclosure formalities, in particular any necessary filing.

As there was nothing else on the agenda, the meeting was closed at 11.30 a.m.

From all of the aforementioned, these minutes were drawn up and then read through and signed by the Chairman and a Director.

[signed] \_\_\_\_\_  
Timothy Wells  
Chairman of the Board

[signed] \_\_\_\_\_  
Giampiero de Luca  
Director

**ATTENDANCE SHEET FOR THE  
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING  
OF 30 APRIL 2004**

# GENSET S.A.

*Société Anonyme* with a capital of 60,160,962 euros  
Registered office: Route Nationale 7  
91030 Evry Cedex

351 723 440 RCS EVRY

## ATTENDANCE SHEET

### EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF 30 APRIL 2004

Surname, first name and address of the shareholders	Number of shares	Number of voting rights	Surname, first name and address of the proxies	Signature
Serono France Holding SA 738, rue Yves Kermen 92658 Boulogne cedex represented by Paul Wilkinson	20,053,560	20,053,560	Paul Wilkinson Ch de la Place Verte 19 1234 Vessy Switzerland	[signed]
Mr Timothy Wells 712 route de Bellevue Résidence Le Panorama 2 01280 Prevessin-Moens France	1	1		[signed]
Mr Giampiero de Luca Chemin de Conches 15B 1231 Conches Switzerland	1	1		[signed]
Ms Aliza Eshkol Chemin du Petit Molard 1261 La Rippe Switzerland	1	1		[signed]

Number of powers of attorney attached:

Number of postal voting forms attached:

Certified as correct

[signed] \_\_\_\_\_  
The Chairman  
Timothy Wells

[signed] \_\_\_\_\_  
The Scrutineer  
Giampiero de Luca

[signed] \_\_\_\_\_  
The Secretary  
Mariela Craft

**MINUTES OF THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING  
OF 30 APRIL 2004**

**GENSET S.A.**

*Société Anonyme* with a capital of 60,160,962 euros  
Registered office: Route Nationale 7  
91030 Evry Cedex

351 723 440 RCS EVRY

**MINUTES OF THE  
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING  
OF 30 APRIL 2004**

In two thousand and four, on the thirtieth of April, at 11 a.m., the shareholders of the company Genset S.A., a *société anonyme* with a capital of 60,160,692 euros, the registered office of which is at route National 7, 91030 Evry Cedex, held an Extraordinary General Meeting at the said registered office convened by the Board of Directors.

An attendance sheet was drawn up to which were attached the powers of attorney of the shareholders represented by proxies and which was signed by each member of the meeting on arrival.

Mr Timothy Wells chaired the meeting in his capacity as Chairman of the Board.

Mr Giampiero de Luca, a present and consenting shareholder, was asked to act as scrutineer.

Ms Mariela Craft was appointed as secretary.

The company Audit et Diagnostic and Ernst & Young Audit, permanent auditors, who were duly invited, had apologized for their absence.

The Chairman stated that, according to the attendance sheet certified as correct by the members of the Committee, the shareholders present or represented held more than a third of the shares making up the share capital. As a result, the Meeting was properly formed and could make valid decisions.

The Chairman reminded everyone that the Meeting had been called to discuss the following agenda:

1. Change of company name,
2. Corresponding amendment of the articles,
3. Power for legal formalities,
4. Any other business.

The Chairman provided the Meeting with the following documents:

- Copies of letters sent to shareholders inviting them to attend the meeting,
- Articles of the company,
- Attendance sheet,
- Report by the Board of Directors,
- Wording of the resolutions proposed.

The Chairman then said that the documents and information referred to in Articles L. 225-115 of the Commercial Code and 135 of the Decree on Commercial Companies had been made available to the shareholders, at the registered office, since the convening of the Meeting, as well as a list of the shareholders, for the fifteen days preceding this meeting.

At the request of the Chairman, the Meeting formally acknowledged his declarations.

He then read out the report by the Board of Directors.

Then, the Chairman declared the discussion open.

Various observations were exchanged. Then, as nobody else wished to speak, the following resolutions were put to a vote:

#### **First resolution**

The General Meeting, following a proposal made by the Board, decided to change the company name to Serono Genetics Institute S.A.

This resolution, when put to a vote, was adopted unanimously.

#### **Second resolution**

The General Meeting, following a proposal made by the Board, decided to amend the articles of the company with the new company name.

This resolution, when put to a vote, was adopted unanimously.

#### **Third resolution**

The General Meeting gave all powers to the holder of a copy of or an extract from these minutes to carry out all legal and disclosure formalities.

This resolution, when put to a vote, was adopted unanimously.

As there was nothing else on the agenda and nobody else wanted to speak, the meeting was closed at 12.00 p.m.

From all of the aforementioned, these minutes were drawn up and then read through and signed by the members of the Meeting Committee.

[signed] \_\_\_\_\_  
Mr Timothy Wells  
Chairman of the Board

[signed] \_\_\_\_\_  
Mr Giampiero de Luca  
Scrutineer

[signed] \_\_\_\_\_  
Ms Mariela Craft  
Secretary